



CONSEIL DE LA RECHERCHE

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 30 MAI 2023

Étaient présents ou représentés :

M. Stéphane BRACONNIER, *Président de l'Université.*

Mme Marie-Elodie ANCEL, M. Thierry BONNEAU, M. Claude BRENNER, Mme Véronique CHANUT, M. Bruno DEFFAINS, Mme Claudine DESRIEUX, M. Olivier de FROUVILLE, Mme Mathilde GOLLETY, Mme Agathe LEPAGE, Mme Cécile MEADEL, Mme Lucie MENAGER, M. Anthony MERGEY, M. Franck ROUMY, Mme Sylvie STRUDEL, *professeurs.*

Mme Lydie DAUXERRE, M. Nicolas FRÉMEAUX, Mme Fabienne JÉZÉQUEL, M. Emmanuel TAWIL, Mme Catherine VOYNNET-FOURBOUL, *personnels HDR*

M. Xavier BADIN, Mme Élisabeth COLIN, M. Victor DESCHAMPS, M. Fathi KAFHKAKH, Mme Natacha GALLY, Mme Marie-Claire PÉGLION-ZIKA, M. Étienne PERNOT, Mme Yvonne-Marie ROGEZ, *personnels pourvus d'un doctorat.*

Mme Marie-Laure MOREAU, *autres enseignants-chercheurs.*

Mme Gaëlle GLOPPE, Mme Thaïs KELLJBERG, *ingénieurs et techniciens.*

Mme Marie-Do AESCHLIMANN, M. Marc CANAPLE, Mme Pascale LAGESSE, M. Jean-Baptiste MOREL, *personnalités extérieures.*

Assistaient de droit :

M. Jean-Marie CROISSANT, *directeur général des services*

Mme Sophie DAIX, *directrice de la bibliothèque universitaire*

Mme Sylvie FAUCHEUX, *directrice recherche, études et prospective*

Sommaire

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2023	3
2. Présentation de la direction de la recherche, projets et prospective.....	3
3. Approbation du calendrier d'inscription et de réinscription au doctorat 2023	5
4. Avis sur la modification de la composition du Conseil d'Écoles doctorales (ED8 et ED455).....	5
5. Information sur la bibliothèque numérique.....	5

M. le Président ouvre la séance plénière du Conseil de la recherche à 14 heures 39.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2023

Le Conseil de la recherche approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 mars 2023.

2. Présentation de la direction de la recherche, projets et prospective

M. le Président invite Madame Sylvie FAUCHEUX à présenter la direction Recherche, projets et prospective.

Mme FAUCHEUX explique que cette direction intègre celle dite de la recherche qui concernait notamment les écoles doctorales. La direction a notamment pour mission de répondre à des appels à projets transversaux qui concernent l'ensemble de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Pour ce faire, il a été considéré qu'une direction unique serait plus efficace. Cette mutualisation de moyens entre la direction de la recherche et la direction des projets et de la prospective a notamment permis le recrutement de deux agents de catégorie A supplémentaires. Il s'agit de Jenny POIRET qui gère la responsabilité administrative et de Jean-Baptiste CRETTEZ qui a la responsabilité de la *data* et des classements.

Mme FAUCHEUX précise que la direction Recherche, projets et prospective comprend huit agents qui remplissent trois catégories de missions :

- Le soutien administratif des Écoles doctorales ;
- La valorisation de la recherche ;
- L'accompagnement et le Conseil.

Mme FAUCHEUX indique que le rôle de sa direction est de réaliser une veille sur les appels à projets qui concernent la recherche, de les faire connaître aux chercheurs et de les aider sur les aspects *business-plan* ou la présentation. Madame FAUCHEUX expose que les projets structurants sont transversaux. Il s'agit par exemple des projets Assas Executive, du projet Renaissance, de la Lutte contre les Violences sexuelles et sexistes ou encore du dialogue de gestion et de performance du Rectorat, ainsi que du soutien à la Fondation pour monter des chaires d'entreprises.

Mme FAUCHEUX aborde le sujet des classements. L'Université Paris-Panthéon-Assas était peu présente jusqu'alors dans les classements nationaux et internationaux. L'établissement monte désormais dans ces classements et apparaît dans de nouveaux tels que Green Metric ou Impact Ranking. Toutes ces avancées permettent de travailler sur les *datas* et les indicateurs de pilotage demandés par diverses administrations notamment à travers l'outil Academ.

M. le Président précise que cette direction de la recherche travaille en appui aux centres de recherche, aux enseignants-chercheurs et à tous les projets transversaux. Le travail réalisé sur les données chiffrées est essentiel pour alimenter les réponses de l'Université Paris-Panthéon-Assas aux appels à projets. Le travail de valorisation de la recherche est également crucial.

M. DE FROUVILLE se déclare satisfait que cette direction soit désormais effective. Il

demande une impulsion centrale qui serait nécessaire aux différentes Écoles doctorales qui ne connaissent pas toutes le même degré d'activité. Il faudrait pour cela réaliser un travail de coordination entre les Écoles et les doctorants eux-mêmes. Il soulève un second point concernant l'assistance qui a pu être apportée pour HAL ou la préparation des dossiers HCERES. Il salue cette assistance mais considère qu'il manque une formation en amont des personnels administratifs des centres de recherche.

M. DE FROUVILLE observe qu'il reste aussi un travail à mener sur la valorisation. Il est étonné de l'insistance du HCERES à réaliser des recherches à destination d'un large public qui dépasse le cercle universitaire. Il existe peut-être là aussi une réflexion à mener en lien avec la communication.

M. DE FROUVILLE souhaite enfin attirer l'attention de l'assemblée sur la disproportion entre un petit centre tel que le CRDH et la production importante en termes de recherche, publications, colloques, séminaires, avec des perspectives de recrutement de personnel très limitées. Il demande comment accompagner les petits centres dans un développement structurel durable.

M. le Président explique que l'Université Paris-Panthéon-Assas mène une réflexion active sur les Écoles doctorales et la meilleure manière de les organiser. Le soutien administratif est très variable selon les Écoles doctorales et les moyens financiers posent une véritable question. Concernant les moyens humains, il est nécessaire d'analyser certaines situations de manière objective pour voir dans quelle mesure des mutualisations sont possibles entre différents centres de recherche.

M. le Président aborde le sujet du HCERES et la formation des équipes. C'est un point sur lequel l'Université Paris-Panthéon-Assas n'avait pas été suffisamment attentive, notamment à cause de délais incertains imposés par l'HCERES. Il abonde dans le sens de M. DE FROUVILLE sur la nécessité d'avoir davantage de formation en amont.

S'agissant de l'accompagnement des centres de recherche, Mme FAUCHEUX rappelle que deux réunions ont été organisées avec les directeurs. Elle considère qu'il faudra peut-être à l'avenir convier les personnels des centres de recherche dans leur globalité.

Mme MEADEL explique qu'un responsable administratif de HAL a été formé dans chaque centre. En revanche, le recueil des données peut parfois représenter des difficultés. HAL n'est pas une plateforme idéale, mais c'est la seule publique.

Concernant la valorisation, elle ajoute que l'Université Paris-Panthéon-Assas s'est dotée de supports pour augmenter cette visibilité dans l'espace public, considérée par l'HCERES comme de plus en plus importante. Il est important d'inciter les jeunes docteurs à participer à *The Conversation* et à proposer des articles. L'Université Paris-Panthéon-Assas essaie de se doter d'outils pour faire connaître de façon plus large les travaux réalisés dans les centres, dont un studio d'enregistrement pour des films et des podcasts.

Mme GOLLETY explique que son École doctorale prévoit de créer une formation de trois heures afin d'adopter un style journalistique pour *The Conversation*.

Mme MEADEL informe que *The Conversation* est prêt à venir donner cette formation.

M. DE FROUVILLE explique que certaines structures ne sont pas en mesure d'amortir la somme de travail que HAL représente. Il souhaiterait une évaluation au cas par cas.

3. Approbation du calendrier d'inscription et de réinscription au doctorat 2023

M. BONNEAU explique que pour les candidatures en première année de doctorat, la procédure se déroule de façon dématérialisée sur e-Mundus du mercredi 30 août 2023 au vendredi 20 octobre 2023. Pour les candidatures à la réinscription en 2^{ème} et 3^{ème} années, la procédure se déroule de façon dématérialisée du lundi 12 juin au vendredi 7 juillet 2023 puis du mercredi 30 août 2023 au vendredi 20 octobre 2023 sur e-Mundus. Concernant les candidatures à la réinscription dérogatoire à partir de la 4^{ème} année, la procédure se déroule de façon dématérialisée du lundi 12 juin au vendredi 7 juillet 2023 puis du mercredi 30 août 2023 au vendredi 20 octobre 2023.

Le Conseil de la recherche approuve à l'unanimité le calendrier d'inscription et de réinscription en doctorat pour l'année universitaire 2023-2024.

4. Avis sur la modification de la composition du Conseil d'Écoles doctorales (ED8 et ED455)

M. le Président explique qu'il s'agit de deux modifications. Il est demandé au Conseil de la recherche d'émettre un avis sur la désignation des membres du Conseil des Écoles doctorales, conformément à l'article 6 de leurs statuts.

Pour l'école doctorale d'histoire du droit, philosophie du droit et sociologie du droit (ED8), il est proposé que le professeur Franck ROUMY succède au professeur Philippe RAYNAUD.

Pour l'école doctorale d'économie, gestion, information et communication, il est proposé que le professeur Sophie NOEL succède au professeur Frédéric LAMBERT.

Le Conseil de la recherche donne un avis favorable à l'unanimité sur la modification de la composition du Conseil d'Écoles doctorales (ED8 et ED455).

5. Information sur la bibliothèque numérique

M. le Président invite Sophie DAIX, directrice des bibliothèques, à prendre la parole pour présenter au Conseil de la Recherche les actualités de la bibliothèque numérique.

Mme DAIX rappelle quelques éléments de contexte sur l'offre de service de la bibliothèque numérique. L'usage distant s'est généralisé avec les attentes des utilisateurs. La mobilité étudiante a augmenté ainsi que les publics non-parisiens avec les campus internationaux notamment. Une demande est apparue lors du confinement pour que les disciplines non juridiques soient davantage représentées dans les abonnements. Il a fallu élargir l'offre de cette bibliothèque numérique avec de nouveaux abonnements pris chaque année. L'augmentation importante des dépenses s'est faite sans suppression d'abonnements.

Mme DAIX explique que le processus d'abonnement s'avère assez lourd pour les services. Il faut notamment mobiliser d'importantes ressources humaines en matière de signalement des contenus qui prend une part de plus en plus importante de l'activité du service commun de la documentation. Les usages sont mesurés grâce au recueil mensuel anonymisé des logs de connexions à chaque base de données et par un recueil annuel ou mensuel auprès des éditeurs, des catégories de documents vus ou téléchargés.

Mme DAIX explique que la bibliothèque numérique s'appuie pour son offre sur une enquête proposée tous les deux ans à l'ensemble de la communauté. Reviennent dans les commentaires de nombreuses critiques, souhaits ou suggestions d'amélioration de l'ergonomie des pages d'accès aux bases sur l'ENT ou de l'outil de découverte permettant de les interroger. Le degré de satisfaction est légèrement en baisse par rapport à 2021 sans doute du fait de la hausse des exigences des usagers.

Mme DAIX revient sur les suggestions d'enrichissement de l'offre de la part des enseignants et des étudiants. Il s'agit de demandes de davantage de manuels, d'offres de presse en mode lecture, de documentation étrangère, de thèses, d'une meilleure couverture des disciplines des Sciences humaines et sociales.

Mme DAIX présente les perspectives de la bibliothèque numérique. Concernant les manuels, l'établissement a souscrit à presque toutes les offres disponibles pour les manuels de droit en français. L'offre d'un agrégateur est testée cette année pour l'achat d'ouvrages anglo-saxons mais elle ne répond pas vraiment aux besoins notamment des juristes. Concernant la presse, la diversité des demandes et le périmètre réduit des offres existantes rendent la satisfaction de ce besoin complexe à satisfaire, l'impact financier étant très important pour l'Université Paris-Panthéon-Assas. Une étude sur la mutualisation des ressources électroniques avec les établissements-composantes de l'EPEX reste à conduire.

M. le Président remercie Madame DAIX de sa présentation.

M. ROUMY explique que parmi les demandes de ressources numériques présentes, certaines sont accessibles sur le site de la bibliothèque de La Sorbonne. Or, une convention existe avec cette bibliothèque. Il considère que le paiement de deux abonnements est paradoxal. Tous les chercheurs de l'établissement doivent savoir qu'ils ont accès à la bibliothèque de La Sorbonne gratuitement. Il pose également une question sur Elzévir Complete. Il souhaite savoir de quoi il s'agit.

Mme DAIX répond que la convention avec Panthéon-Sorbonne permet au service commun de la documentation de payer les inscriptions. La gratuité est donc toute relative. Les doctorants reçoivent une communication sur cet accès ouvert de la bibliothèque de Panthéon-Sorbonne. La stratégie des bibliothèques interuniversitaires va être de négocier auprès des éditeurs des abonnements distants aux ressources en arguant que les universités elles-mêmes sont déjà abonnées. S'agissant de la collection Elzévir, elle a été demandée par les économistes et le prix est tout à fait raisonnable.

M. le Président ajoute que ces conventions entre bibliothèques visent des publics très particuliers ce qui explique les incompréhensions en termes d'accès.

M. DE FROUVILLE remarque qu'il existe des doublons mais aussi des manques notamment pour des bases de données incontournables pour les recherches.

M. BRENNER souhaiterait revenir sur la demande de plus en plus forte de la part des étudiants de bénéficier de manuels en ligne. Or, cela n'a rien à voir avec la consultation d'un manuel papier. Il en va aussi de la sauvegarde de l'édition juridique. L'aptitude à la consultation des bases de données juridiques est également un critère de sélection dans le milieu professionnel.

M. BADIN souhaite connaître le coût de cette bibliothèque numérique.

Mme DAIX répond que pour l'année 2022, il s'agit d'un montant proche de 360 000 euros et cela va augmenter en 2023 du fait du taux d'inflation.

M. le Président souligne que le budget alloué à la bibliothèque numérique augmente tous les ans.

M. le Président remercie les participants et lève la séance à 15 heures 54

Le Président
Stephane BRACONNIER